

**COMMUNE DE MARIONS**  
**Le Bourg - 33690 MARIONS**  
**Tél/Fax : 05.56.25.57.00**

**Procès-verbal**  
**Séance du 11 AVRIL 2016**

**Présents : Mmes PORTET. DUBROCA. DA ROS. LESPES.**  
**M. LABAT. MARQUETTE. CAZABAN. LE GALL. CASTAGNET**

**Absent non excusé : DEBRUGES**

**Absent excusé : BONNEAU**

**Procuration : Monsieur BONNEAU à Madame PORTET**

**Secrétaire de séance : CASTAGNET Lydie**

**1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 29 FEVRIER 2016**

Le procès-verbal de la séance du 29 février 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**2 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'état 1259 envoyé par les services des finances publiques pour l'année 2016.

Après avoir étudié cet état, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux pour 2016, à savoir :

- Taxe d'habitation : 6,73 %
- Taxe foncier bâti : 8,81 %
- Taxe foncier non bâti : 33,23 %

Le produit attendu s'élève à 29.418 euros.

*Délibération n° D008/2016*

**3 - VOTE DU BUDGET 2016**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le budget proposé qui peut se résumer ainsi :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat reporté	Dépenses : 0	Recettes : 237.965,00
Opération de l'exercice	Dépenses : 381.706,00	Recettes : 143.741,00
Total	Dépenses : 381.706,00	Recettes : 381.706,00

## SECTION INVESTISSEMENT

Résultat reporté	Dépenses : 0	Recettes : 233.891,00
Opération de l'exercice	Dépenses : 94.705,00	Recettes : 136.537,00
Restes à réaliser	Dépenses : 275.723,00	Recettes : 0
Total	Dépenses : 370.428,00	Recettes : 370.428,00

Le montant total du budget 2016 s'élève à 752.134 euros.

### Les projets d'investissements :

- \* construction salle des fêtes (projet en cours)
- \* travaux façades des bâtiments
- \* mise en place d'un système d'assainissement pour 5 logements

Une coupe de bois est prévue sur la parcelle B930 située au Douc Blanc (environ 7 hectares).

Approuvé à la majorité des membres présents.

## 4 - DELIBERATION INDEMNITE DE LA PAROISSE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser la somme de 130 euros à la Paroisse de BAZAS pour l'année 2016 ; la dépense est prévue à l'article 6282 - Frais de gardiennage - du budget communal.

*Délibération n° D009/2016*

## 5 - FDAEC 2016

Madame le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) votées par le Conseil Départemental au cours de l'assemblée plénière.

La réunion départementale présidée par Monsieur GLEYZE Jean-Luc, Président du Conseil Départemental, a permis d'envisager l'attribution à notre commune de la somme de 8000 euros. Pour ce qui est des travaux de voirie, le financement propre de la Commune doit être au moins égal à la contribution du Conseil Départemental.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide :

- de réaliser en 2016 les opérations suivantes : travaux façades bâtiments et mise en place d'un système d'assainissement pour un montant total HT de 26.761 euros ;
- de financer le solde par autofinancement.

## **6 - FORET**

Une coupe de bois de pin maritime sur pied est prévue (environ 7 hectares). Il s'agit de la parcelle B930a située au Douc Blanc.

Plusieurs entreprises vont être consultées, à savoir :

- FORESTIERE DE GASCOGNE - ESCOURCE
- CASTAGNE Philippe - GISCOS
- Michel LAOUE SA - GRIGNOLS
- SA CASTAGNET-DUMEOU - CASTELJALOUX
- FORESTIERE GIRONDINE - MARCHEPRIME
- ALLIANCE FORETS BOIS - BAZAS.

D'autre part, le Conseil Municipal a décidé de procéder à un marquage de pins pour une dernière éclaircie de mise place sur la parcelle B814abc pour une superficie de 30 hectares environ.

3 entreprises seront consultées : PLANFOR, FORESTIERE DE GASCOGNE, ALLIANCE FORETS BOIS.

## **7 - QUESTIONS DIVERSES**

- *Entretien des espaces verts chez les locataires* : plusieurs locataires demandent à ce que l'entretien des espaces verts dans leur clôturé soit fait par l'employé communal. Après discussion, le Conseil Municipal décide que l'entretien incombe au locataire et doit être fait par ses propres moyens. Un courrier sera adressé aux locataires concernés (LAPEYRE-LORENZON, TILLARD, MIONNET).

- Madame le Maire rappelle que l'enquête publique pour le Chemin Rural du Derch est en cours et s'achève le 19 avril. Une délibération finale devra être prise à la fin de cette enquête. Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe, il autorise Madame le Maire à prendre cette délibération en temps voulu.

- *Achat de matériel pour la salle des fêtes* : Madame le Maire propose l'achat de 3 trieurs à couverts, une armoire à vaisselle et une table à roulettes. Le Conseil Municipal est favorable, il autorise Madame le Maire à faire ses achats.

Madame CASTAGNET suggère l'achat d'un lave-vaisselle. Affaire à suivre.

- Sortie du Bourg (virage face à M. et Mme ROUX) : aucune visibilité, Madame le Maire propose de faire un courrier au Centre Départemental Routier pour demander la réglementation pour l'installation d'un miroir et par la même occasion demander le déplacement du panneau « MARIONS ». Le Conseil est favorable.

- Commission Enfance-Jeunesse au sein de la CDC du BAZADAIS : Patrice MARQUETTE ne pouvant assister aux réunions prévues dans la journée, Madame DA ROS le remplacera au sein de cette commission. Un courrier sera adressé à la CDC.

- L'achat du défibrillateur reste à concrétiser.

- Toilettes de la salle des fêtes : Madame le Maire propose d'installer une fenêtre ; le conseil municipal est d'accord sur le principe.

- GRIPPE AVIAIRE : un courrier sera déposé à toute la population pour le recensement des oiseaux détenus par toute personne physique ou morale en vue de la prévention et la lutte contre l'INFLUENZA AVIAIRE.

- Journal communal : Madame CASTAGNET Lydie demande où en est la rédaction du journal ?

- Communauté de Communes du BAZADAIS : Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Monsieur BAILLE Jean-Pierre de la présidence de la CDC.  
Le nouveau président élu vendredi 8 avril est Monsieur DUBERNET Olivier, Maire de LIGNAN-DE-BAZAS.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 20 h 30.